

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</b>	<b>A4</b>
<b>Multimodalité et solutions innovantes</b>	<b>359</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** le Code des transports,  
**VU** la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite « LOM »,  
**VU** l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 7 juillet 2020.

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

**ENTENDU** Roch BRANCOUR, Olivier BIENCOURT, Viviane LOPEZ, Johann BOBLIN, Lucie ETONNO, Pascal GANNAT, Phillipe HENRY

Après en avoir délibéré,

APPROUVE  
les mesures visant à accompagner les collectivités et les nouvelles Autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

APPROUVE  
les mesures visant à renforcer les instances de concertation de la mobilité.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe La Région en Marche, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés , Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Pascale DEBORD

Absents lors du vote : Marguerite LUSSAUD, Alain AVELLO

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs